







CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS thiais
2025-2026



Les enfants, véritable force vive

Avec la mise en place chaque année d'un nouveau Conseil Municipal des Enfants, nous cherchons à impliquer et à intégrer toujours davantage les jeunes Thiaisiens dans la vie de la commune. Notre but est, en effet, de prendre en compte leur parole et de les sensibiliser à la citoyenneté.

Avec Virginie Leurin-Marcheix, Adjointe chargée de l'Enfance et de l'enseignement, Sylvie Duteil, Conseillère municipale, et l'ensemble des élus de l'équipe que j'anime, nous votons ainsi les crédits qui contribuent à la réalisation des projets que les enfants souhaitent développer. Santé, solidarité, festivité, environnement... leur imagination et leur fraternité sont sans limites. Nous ne pouvons que nous en réjouir et les soutenir!

Ce petit fascicule que nous avons préparé présente l'instance démocratique qu'est le CME à Thiais. J'espère qu'il répondra autant aux questions des parents qu'aux interrogations des enfants.



Virginie LEURIN-MARCHEIX
Adjointe au Maire
chargée de l'Enfance
et de l'enseignement



Richard DELL'AGNOLA Maire de Thiais Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Qu'est-ce que le Conseil Municipal des Enfants ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée d'élèves de CM1 et de CM2 élus par leurs camarades de classe. Il a pour mission d'initier les enfants à la démocratie locale et de collecter leurs idées et initiatives pour participer activement à la vie quotidienne de leur ville. C'est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les jeunes Thiaisiens.

Pourquoi un CME?

Le Conseil Municipal des Enfants répond à la volonté de la municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Dans cette optique, le CME a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté, notamment par la connaissance des institutions et des processus démocratiques (le débat, les élections, le vote...) mais aussi par la gestion autonome de projets de ville par les enfants eux-mêmes.



Comment fonctionne le CME?

Au sein des écoles élémentaires de Thiais sont expliqués aux élèves les responsabilités du Maire et le rôle du conseil municipal adulte. Ainsi s'explique le lien avec un Conseil Municipal des Enfants. Le nombre de conseillers enfants élus est fonction du nombre de classes de CM1 et CM2 (en moyenne 28). Il convient donc de faire élire par ces élèves un conseiller par classe pour un mandat d'un an.

Dans le cadre de ce mandat, l'activité du conseil municipal des enfants est organisée autour de 2 pôles :

- Des ateliers, 2 fois par mois (le mardi de 16h à 18h), afin de réfléchir aux projets portés lors de la campagne électorale qui concernent plusieurs thématiques : sport, loisirs, culture, environnement, solidarité, humanitaire...
- Les 3 réunions plénières annuelles publiques qui se déroulent en présence du Maire ou d'un représentant. Le résultat des travaux des enfants de chaque commission est présenté en salle du conseil municipal, approuvé ou non par les membres du Conseil Municipal des Enfants avant leur réalisation. Les projets une fois réalisés, un bilan est présenté.

Quel est le rôle du Conseiller Municipal Enfant ?

Être Conseiller Municipal Enfant, c'est avant tout être le porte-parole de tous les enfants de la commune. Les décisions des Conseillers Municipaux Enfants n'engagent pas qu'eux-mêmes mais aussi tous ceux qu'ils représentent.

C'est en commission que tous les projets se mettent en place. Pour cela, il faut :

- apprendre à écouter les autres,
- respecter la parole de chacun,
- défendre son point de vue,
 - prendre des notes,
 - constituer des dossiers,
 - ... avec l'aide de l'équipe d'animation.

rebrésenter

"Il ne s'agit pas d'élire des délégués de classe mais bien des conseillers élus de la ville."

Comment devient-on Conseiller Municipal des Enfants ?

les conseillers enfants réfléchissent, débattent et votent pour les actions qu'ils ont envie de réaliser.

Pour être candidat, il est indispensable :

- d'habiter Thiais,
- d'être élève de CM1 ou de CM2 dans l'une des six écoles élémentaires de la commune,
- d'avoir l'autorisation de ses parents,
- de s'inscrire sur la liste des candidats,
- de présenter ses projets à la classe (débats, affiches...) lors de la campagne électorale afin d'inciter et de convaincre ses camarades à voter pour soi.

"Être élu, c'est exprimer son point de vue, confronter ses opinions, faire connaître ses idées et participer de façon active à la vie de sa commune en réalisant des projets de ville."



Préparation du scrutin

La référente prépare le matériel :

- l'urne (une par bureau de vote)
- l'isoloir (comme son nom l'indique, c'est une petite cabine où l'on s'isole pour choisir secrètement le bulletin du candidat pour qui l'on vote),

voter

- les bulletins de vote
- les enveloppes
- la liste d'émargements : c'est la feuille comportant la liste complète des électeurs qui doit être signée par chaque votant.



Comment se déroulent les élections ?

le mode de scrutin est le suffrage universel direct

Afin de se faire connaître et de motiver les votants, chaque candidat lance sa campagne électorale par le biais d'affiches préparées à l'école avec l'aide des enseignants ou à la maison avec les parents. La campagne dure 15 jours.

La liste des candidats est close 15 jours avant le vote et transmise à la référente afin qu'elle prépare les bulletins de vote avec le nom de chaque candidat.

Chaque enfant reçoit une carte d'électeur, indispensable pour voter, indiquant son nom, son prénom, son adresse, sa date de naissance, son école et sa classe.

Après les élections, les résultats de tous les bureaux de vote sont transmis à l'équipe d'animation puis affichés. Est alors constituée l'équipe des Conseillers Municipaux Enfants qui devra élire son maire lors de la première séance plénière. Un premier adjoint est aussi nommé : il assure tout remplacement du maire en cas d'absence de ce dernier.

"Le « maire enfant » représente tous les enfants de la commune. Il assiste aux différentes manifestations officielles de la Ville. Pour se présenter, il faut donc être très disponible."

le jour du vote

Il est indispensable de prendre un bulletin pour chaque candidat et une enveloppe, puis de passer dans l'isoloir et d'introduire dans l'enveloppe le bulletin du candidat choisi. Attention, il ne faut pas coller l'enveloppe!

Ensuite, il faut se présenter avec sa carte d'électeur au Président du bureau de vote assisté d'un secrétaire qui invite l'élève à déposer son enveloppe dans la fente de l'urne et actionne la manette pour qu'elle tombe dedans. Il prononce alors la formule « A voté ! ».

L'électeur doit enfin signer la liste d'émargement en face de son nom et faire tamponner sa carte, marque qu'il ne pourra pas voter une seconde fois. Les élèves scrutateurs sont ensuite chargés d'effectuer le dépouillement, encadrés par l'animateur. Ils doivent comptabiliser le nombre de voix obtenues par chaque candidat.

Budget

Le coût des actions portées par les Conseillers Municipaux Enfants est pris en charge par le budget de la commune.

Encadrement

L'encadrement du Conseil Municipal des Enfants est confié à un(e) adjoint(e) au Maire délégué(e) au CME, assisté(e) d'autres élus bénévoles.

3 animateurs accompagnent les enfants lors des déplacements et assurent l'animation des séances de travail.













Conseil Municipal des Enfants

Hôtel de Ville - BP 141 94321 Thiais cedex

① 01 48 92 42 52 - www.ville-thiais.fr

Ce document, édité par la Ville de Thiais en juillet 2025, est tenu à disposition du public tout au long de l'année 2025/2026.

Rédaction : Ville de Thiais • Photos : Ville de Thiais • Maquette : Ville de Thiais

Tirage: 3 000 exemplaires • Impression: Imprimerie RAS / Villiers-le-Bel - ① 01 39 33 01 01







Téléchargez l'application de Thiais! Thiais Disponible gratuitement sur f l'App Store Google Play

